Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 9 novembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER et Sylvain COLLONGE
ABSENTS EXCUSES	Bruno DELAUNAY (pouvoir G. PIERRE)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26_11_5. FINANCES _REGULARISATION DE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS_AUTORISATION DE MOUVEMENT DU COMPTE 1068

A la suite des points comptables réalisés annuellement par le SGC de Guichen, il ressort des biens enregistrés dans notre inventaire n'ayant pas fait l'objet de dotations aux amortissements.

La régularisation d'amortissements antérieurs s'effectue par opération d'ordre non budgétaire au compte 1068 *(excédent de fonctionnement capitalisés).* Pour effectuer cette opération, le comptable doit disposer d'une délibération l'autorisant à mouvementer le compte 1068.

Les biens concernés sont les suivants :

N° d'inventaire	Libellé	Montant à régulariser
19BATIM155	FONDS DE CONCOURS RM PLACE DU DOCTEUR JOLY	234 570,00 €
24BATIM007	EVIEW SERVICE SANS ECRAN	310,80 €
22INFO365	INSTALLATION ET CONFIGURATION SERVEUR	85 956,00 €
23FINAN214	ARMOIRE ACCUEIL MAIRIE	606,20 €
23FINAN215	ESCALIER, RAMPE ET GARDE CORPS	1 533,40 €
23FINAN216	BAC A LIVRE POUR ELEMENTAIRE VB	258,00 €
	TOTAL	323 234,40 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_5-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Comptable public à mouvementer le compte 1068 afin de régulariser les dotations aux amortissements du budget principal pour un montant total de 323 234,40 €.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 17/11 /2026

Délibération transmise le : 17/11/2026



En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr